

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° I-CF1209

présenté par

M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

À l'article L. 452-34 du code des impositions sur les biens et services, le taux : « 15 % » est remplacé par le taux : « 30 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de doubler le taux de la taxe sur les vidéogrammes à caractère pornographique ou incitant à la violence.